

Passage en L2 ajourné

Par **blackheart**, le 15/07/2013 à 11:44

Bonjour,

J'ai vraiment besoin d'aide parce qu'avec la scolarité de la fac je comprend pas grand chose surtout que la plupart du temps on se fait envoyer "voir ailleurs" pour pas utiliser un mot impoli.

Alors voilà je vous explique, dernièrement je suis passée aux rattrapages, j'ai réussi à valider mon premier semestre mais pas mon second, au total j'ai 9,696 de moyenne. A côté de passage en L2 c'est marqué ajourné. Je comprend pas, ce n'est pas possible de faire un passage en conditionnel ? Et comment ça se passe si je redouble ? Je devrais repasser tout ? A savoir qu'il me reste que deux matières à valider je suis vraiment dégoutée...

Merci de bien vouloir m'éclairer. :s

Par **bulle**, le 15/07/2013 à 12:48

Bonjour,

Attention dans certaines facs, le passage en conditionnelle n'existe plus.

Combien avez vous de moyenne à l'année? Vos semestres ne se compensent pas?

Par **blackheart**, le 15/07/2013 à 12:52

Ma fac vient de me dire que le passage en conditionnel n'existait plus du coup je suis encore plus dégoutée. Comme je l'ai dit plus haut ma moyenne est de 9.696 du coup non ils ne se compensent pas. :(

Par **Pierre DG**, le 15/07/2013 à 14:16

tu vas devoir redoubler, mais repasser seulement les matières du second semestre (vu que t'as validé le premier) auxquelles tu n'as pas eu la moyenne

Par **blackheart**, le 15/07/2013 à 14:18

Et ce n'est pas possible de changer de fac pour passer en L2 sous conditionnel ?

Par **Pierre DG**, le **15/07/2013** à **16:10**

je ne sais pas du tout, mais ça m'etonnerait beaucoup...

Par **Yn**, le **15/07/2013** à **19:26**

Le passage en L2 sous conditionnel (AJAC) n'est qu'un doublement différé. Tu feras ta licence en quatre ans.

Autant repartir sur de bonnes bases.

Par **blackheart**, le **15/07/2013** à **22:51**

Si je peux changer de fac je me suis renseignée.

Pour moi redoubler me semble être une perte de temps tout simplement parce que l'année prochaine je n'aurais rien à faire, pas cours, seulement au second semestre pour 4H par semaine. De plus, je ne vais pas pratiquer le droit l'année prochaine donc je vais perdre et c'est un cercle vicieux. Je vais redoubler aussi ma L2 et ainsi de suite.

Par **BabyJane**, le **16/07/2013** à **06:11**

Salut blackheart :)

Je t'avouerai que je suis un peu de ton avis, redoubler, pour deux matières du deuxième semestre... ils auraient p'têtre pu faire l'effort de te remonter même si tu n'étais pas vraiment au plus près de la moyenne ... Enfin, ça dépend aussi, si tu as foiré tes fonda' même si c'est pour qu'un semestre, j' pense que redoubler ne sera pas mauvais et en attendant tu pourrais pour ton premier semestre assister aux cours de L2 (pour t'y préparer), faire un stage, ou mettre à profit ton temps pour marquer ton cursus d'une bonne expérience professionnelle (en plus tu as tout l'été pour chercher)... 'fin j'sais pas j'dis ça j'dis rien^^

Redoubler c'est pas ça le cercle vicieux, le cercle vicieux c'est plutôt le statut AJAC, car arrivée au deuxième semestre de ta L1/L2 tu vas devoir concentrer ABSOLUMENT tes efforts sur ta L1 afin d' ABSOLUMENT la valider... (enfin valider les deux matières qui t'ont fait défaut) tu délaisseras certainement une ou deux matières de L2 et, cela peut te coûter ton année malheureusement :/ alors pèse bien le pour et le contre avant de t'engager en AJAC

Sinon, tu as eu combien respectivement au premier et au deuxième semestre?

Et donc, en changeant de fac tu peux prétendre au statut AJAC?

En tout cas, bon courage pour la suite et tiens nous au courant ;)

Par Yn, le 16/07/2013 à 09:59

blackheart, tu n'envisages ta situation qu'à très court terme. Passage en conditionnel ou pas, tu as d'ores et déjà perdu une année.

Voici le schéma classique des étudiants "en conditionnel" : si tu es admis au S1 et ajourné au S2. Tu seras autorisé, l'année prochaine, à suivre les enseignements du S3 puis repasser ton S2. Dans deux ans, tu suivras les enseignements du S5 puis du S4.

Trois années seront passées, il te manquera le S6. Dans trois ans, tu auras donc un semestre (le premier) inoccupé et tu passeras enfin le S6.

Note que je viens de dresser le parcours sans faute d'un étudiant en chevauchement, la réalité est généralement très différente. Si tu as échoué, même de peu, à un semestre, c'est que tu as des lacunes. La L2 est une année difficile, la plus difficile de la licence, et il est quasi-utopique de croire que tu vas réussir à répondre aux exigences de la L2 si tu as eu des difficultés en L1.

Dans l'hypothèse - statistiquement la plus probable - que tu échoues en L2, si tu étais déjà en conditionnel, ton parcours va se transformer en un véritable calvaire, et tu perdras beaucoup plus qu'une année : ton cursus sera incompréhensible, tu seras amené à étudier des manières pour lesquelles tu n'auras pas le minimum requis (ex. j'ai déjà vu des étudiants suivre le cours de régime des obligations sans connaître le cours d'obligation (!!))... Bref c'est un nid à problèmes.

Voilà pourquoi plusieurs universités ont supprimé ce statut totalement aberrant selon moi : les différentes formules "conditionnel/chevauchement/AJAC" signifient **AJourné** autorisé à continuer. Si tu es ajourné, c'est que tu n'as pas le niveau requis.

J'ai bien conscience que ce n'est pas facile à entendre quand on échoue de peu, mais je peux t'assurer, d'après mon expérience, que c'est un très mauvais choix. Je le déconseille toujours à mes étudiants, je crois qu'il est préférable de repartir sur de bonnes bases, perfectionner sa méthode de travail et obtenir sa L1 avec de bons résultats.

[citation]De plus, je ne vais pas pratiquer le droit l'année prochaine donc je vais perdre et c'est un cercle vicieux. Je vais redoubler aussi ma L2 et ainsi de suite[/citation]

C'est le risque du passage en conditionnel. Ce système est pervers car il fait croire aux étudiants qu'ils peuvent compenser leur échec, or cela est faux. Le chevauchement entraîne bien démotivation, pression supplémentaire, parcours incohérent, etc.